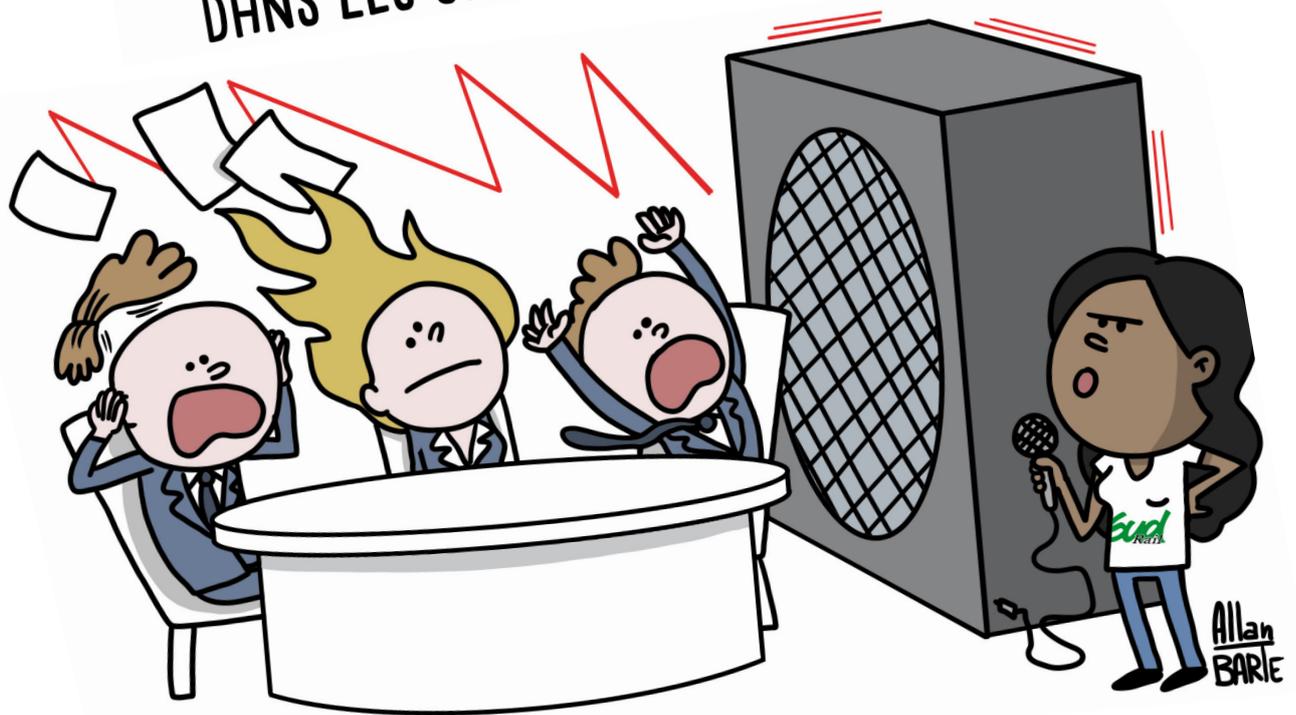


STATUTAIRES ET CONTRACTUEL·LE·S : NOS SALAIRES C'EST AUSSI DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATIONS QUE ÇA SE PASSE !

IMPOSONS LA VOIX DES TRAVAILLEURS·EUSES
DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION



Du 28 mars
au 4 avril 2024
dans nos Conseils
d'Administration

ON VOTE

Union
syndicale
Solidaires
Sud Rail



NOUS SALAIRES, NOTRE POUVOIR DE V

Sous la pression des mobilisations initiées par SUD-Rail, le PDG de la SNCF a annoncé il y a quelques jours, son engagement de **mettre en place une plateforme de progrès social**. Le PDG Farandou affirme «vouloir protéger notre rémunération avec une enveloppe dédiée». Dans les faits, les choix stratégiques et politiques de l'entreprise traduisent le contraire et confirment que, peu importe le contexte,

le coût du travail sera toujours encadré en limitant les augmentations générales et en prenant comme postulat de départ de faire fi de la hausse du coût de la vie. Dans les Conseils d'Administration, ce sont aussi ces choix stratégiques qui seront à l'ordre du jour; alors choisissez le vote utile, celui qui défendra nos salaires, notre pouvoir de vivre... choisissez le vote SUD-Rail!

La lutte des classes dans les Conseils d'Administration; une nécessité!

À la SNCF, comme dans l'ensemble des entreprises, la part des salaires a énormément diminué par rapport au chiffre d'affaires et aux bénéfices, c'est-à-dire que les salarié-e-s perçoivent une part de plus en plus faible de la richesse produite par leur travail. Ce sont là des choix politiques faits par la direction de l'entreprise et les pouvoirs publics, notamment dans les conseils d'administration.

Dans ce schéma, pour les cheminotes et cheminots, c'est la double peine.

À la fois, la recherche continuelle et insoutenable de productivité dans chaque Société Anonyme; la direction SNCF cherchant à rentabiliser au maximum pour mettre les bénéfices au service du «cheminopoly». Mais aussi, comme si cela ne suffisait pas, l'État exige que le travail des cheminotes et cheminots finance ses promesses de financement du réseau ferroviaire. En 2024, ce ne sera pas moins de 1,7 milliard d'euros que la SNCF devra ponctionner sur la richesse produite par les cheminot-e-s pour financer la modernisation du réseau ferré et la promesse des 100 Milliards

d'investissements d'ici 2040! C'est autant que la SNCF ne pourra plus mettre dans nos salaires!

Le % que représente la masse salariale dans le chiffre d'affaires	1991	2002	2013	2022
	79%	44%	41%	38%

Toujours moins d'effectifs, toujours moins de salaires, toujours plus de richesse créée! La question des salaires constitue un enjeu central des négociations collectives et est au cœur de nos interventions au sein des Conseils d'Administration quand les budgets sont élaborés! Tout ce qu'obtiennent les premiers est acquis au détriment des seconds... et inversement. **Nous savons ce que nous avons à faire, revendiquer la part de richesse la plus importante possible pour les cheminot-e-s!**



Un vrai partage des richesses : une question de justice sociale et d'efficacité économique !

Au travers de la question des salaires, les travailleuses et travailleurs posent des exigences essentielles : la réponse aux besoins sociaux, l'accès aux fruits de développement, des sciences et des techniques, le financement de la protection sociale, la reconnaissance de l'expérience et de la qualification. Nous travaillons dans un secteur qui est utile socialement et nécessaire pour faire face au défi écologique ! Pourtant les difficultés pour embaucher sont de plus en plus importantes. La « fidélisation » des salarié-e-s encore plus !

Et oui, le salaire reste le premier critère d'attractivité d'une entreprise et la SNCF n'est pas attrayante sur ce point ; il faut donc répondre à nos revendications salariales !

Les élections du CA tombent au meilleur moment pour imposer nos revendications salariales !

Notre cahier revendicatif est élaboré dans et par l'action ; **il donne un but immédiat à la mobilisation des cheminotes et cheminots**. Nous sommes la seule organisation syndicale à revendiquer des augmentations uniformes des salaires, les syndicats, qui soutiennent « les majorations en % », maintiennent la hiérarchie et les écarts de salaires, donc une certaine injustice sociale. Lors du premier semestre 2024, sous la pression menée par SUD-Rail, la direction SNCF a décidé de rouvrir la question de la grille salariale. Pour SUD-Rail, c'est un bouleversement en profondeur que nous voulons imposer : **une grille commune pour les statutaires et les contractuel-le-s et sans plafond de verre imposé par le management comme les niveaux**.

Pour arriver à une juste rémunération et à une juste évolution des rémunérations, nous exigeons :

- **Une augmentation immédiate et uniforme** de 400 euros du salaire net mensuel.
- **Un salaire de base (traitement)** minimum d'embauche de 1800 euros nets mensuels.
- L'indexation automatique des salaires et des Eléments Variables de Solde sur l'inflation.
- **La refonte de la grille des salaires**. Son socle est un salaire minimum d'embauche, fixé à 1800 euros, et semblable pour les statutaires et les contractuel-le-s. Elle passera par la suppression des niveaux de rémunération pour arriver à un seul tube et éliminer les blocages de la grille actuelle avec un passage automatique de position

Plus que jamais, la direction SNCF, en appliquant avec zèle la politique de Macron de casse des garanties collectives et d'individualisation de la rémunération a comme stratégie d'opposer les cheminots entre eux. Elle maintient des bas salaires dans de nombreux métiers pour développer une politique de rémunération individuelle, à la performance, à la prime... tout en achetant la pénibilité pour maintenir des salarié-e-s sur les métiers les plus durs ! Notre politique revendicative décidée au sein de la fédération SUD-Rail est basée sur une juste redistribution des fruits de notre travail. Elle s'attaque aux choix économiques injustes validés dans les Conseils d'Administration et repose sur l'unité du corps social cheminot.

AUGMENTEZ LES SALAIRES

EN NET ET EN BRUT

PARTAGEONS LE TRAVAIL

Union syndicale
Solidaires

POUR NOTRE QUOTIDIEN, NOTRE PROTECTION SOCIALE
→ CHÔMAGE, RETRAITE, SANTÉ

- de rémunération pour tous, tous les 3 ans !
- **Un véritable treizième mois** sur la base de calcul du salaire annuel moyen, prime de travail comprise **pour toutes et tous !**
- Des mesures d'équité spécifiques pour les contractuel-le-s : indemnité de résidence, pérennisation des augmentations individuelles...

Quand et comment voter **Sud Rail** aux élections des CA SNCF ?

JE TRAVAILLE
À LA SA « VOYAGEURS »

JE TRAVAILLE
À LA SA « RÉSEAU »

JE TRAVAILLE À LA SA
« GARES ET CONNEXIONS »

JE DOIS VOTER 2 FOIS
MA SA + LA SA SNCF HOLDING

JE TRAVAILLE DANS
UNE FILIALE SNCF

JE TRAVAILLE À LA SA SNCF
OU AU GIE OPTIM SERVICES

JE TRAVAILLE
À LA SAS FRET

JE VOTE 1 FOIS
À LA SA SNCF HOLDING

Le 20 mars un 1^{er} courrier vous sera envoyé avec vos identifiants et le mode d'emploi.
Le 22 mars un 2^e courrier vous sera envoyé avec vos codes. Si vous ne recevez rien
ou un seul des deux courriers, appelez l'assistance téléphonique 24 h/24
à partir du 26 mars 18 h ou contactez votre représentant·e SUD-Rail.
À partir du 28 mars, connectez vous sur internet à l'adresse suivante :
<https://snfca2024.alphavote.com> ou sur les raccourcis dédiés
sur l'application et les réseaux SUD-Rail.

Votez pour porter le travail
à la table des patrons !

Le scrutin se déroulera
du 28 mars 9 h au 4 avril 17 h

ON VOTE

Union
syndicale
Sud Rail

